

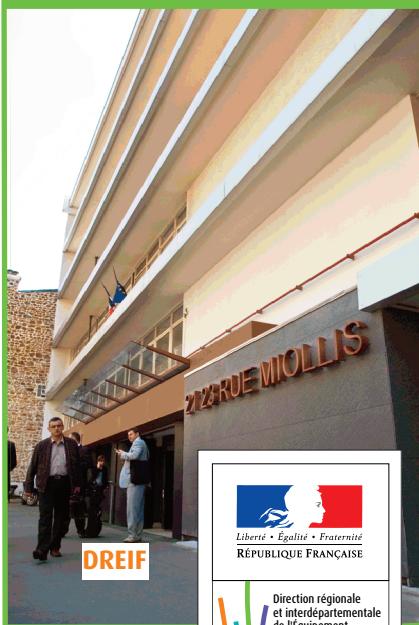
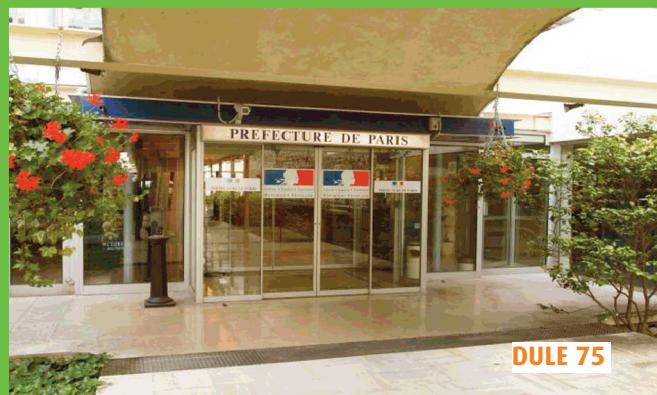
DREIF, 77,78,93  
DIRIF  
DDE 92  
DDE 93  
DDE 94  
DULE 75



au 1<sup>er</sup> juillet 2010, la

# DRIEA IF

se crée



Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

# Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France

**P**lacée sous l'autorité du préfet de Région, la DRIEA est issue de la fusion de la Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France (DREIF) hormis dans sa dimension logement, de la Direction des Routes d'Ile-de-France (DIRIF), des Directions Départementales de l'Équipement (DDE) des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et de la Direction de

l'Urbanisme du Logement et de l'Equipement (DULE) de Paris. Conformément à la circulaire du Premier ministre du 27 juillet 2009, elle constitue l'une des trois directions du MEEDDM, aux côtés de la DRIHL et de la DRIEE. La DRIEA regroupera environ 2 300 agents dont plus de 800 sont affectés à la gestion, l'exploitation et l'entretien du réseau routier national.



## Quels sont ses objectifs ?

Le vaste champ des attributions de la DRIEA impose des modes de travail en équipe/projet et nécessite le renforcement du fonctionnement en réseaux. La constitution d'une seule et unique direction regroupant, sur l'ensemble de la petite couronne, les services chargés de l'aménagement du territoire a pour objectifs :

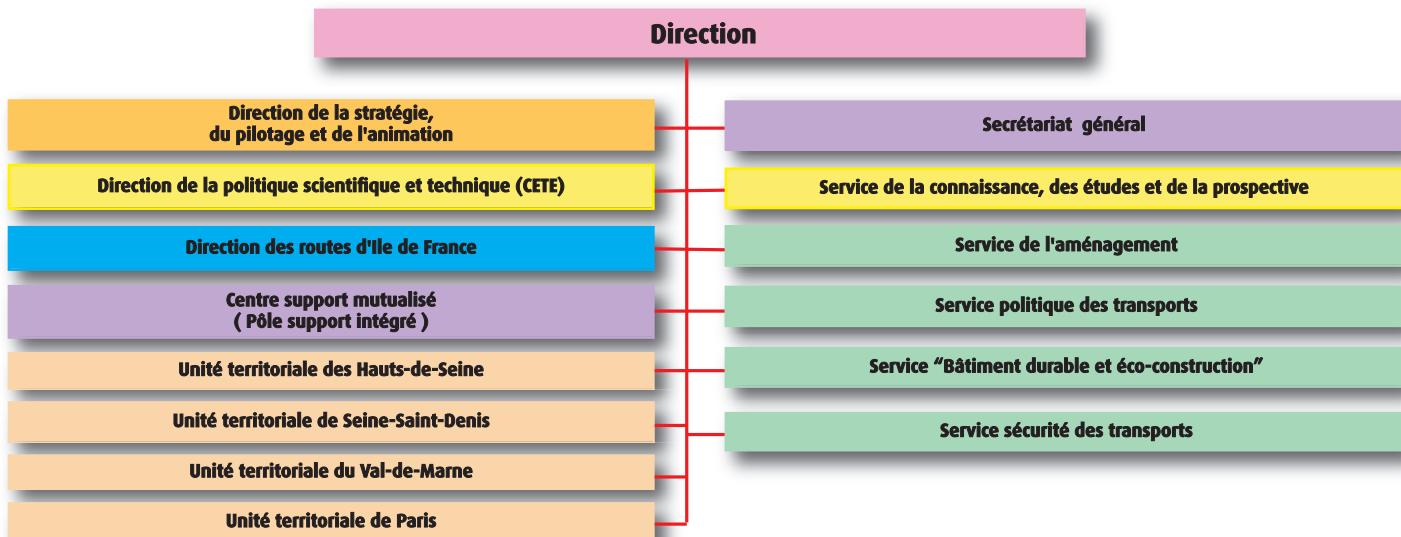
- d'améliorer la coordination et la cohérence de la mise en œuvre des politiques de l'Etat et des actions en découlant ;
- de rapprocher les stratégies de niveau régional des réalisations de niveau local ;
- de conforter les synergies et les mutualisations ;
- de créer de véritables transversalités autour de compétences jusque là dispersées ;
- d'affirmer les enjeux de l'Etat pour la région capitale exprimée notamment dans la planification stratégique (SDRIF mais aussi déclinaison territoriale dans les SCOT) ;
- de développer les politiques contractuelles avec les partenaires dans un nouveau mode de relation avec les collectivités locales et un nouveau mode de pilotage d'un ensemble d'acteurs situés dans cette sphère (EPA, EPF, opérateurs, ...) ;

- de faciliter la gouvernance des trois directions régionales du MEEDDM qui permet de piloter les stratégies communes, de gérer les interfaces, et d'adapter le fonctionnement de ces structures et les moyens qui y sont attribués aux politiques à conduire.

## Quelles sont ses missions ?

- Aménager et développer durablement les territoires.
- Contribuer à mettre en œuvre le projet du « Grand Paris ».
- Développer un système de transport et des modes de déplacements conformes aux objectifs du Grenelle de l'environnement.
- Participer en liaison avec la DRIHL au développement de l'offre de logements.
- Recentrer les capacités d'ingénierie et d'expertise au service du développement durable.
- Renforcer les moyens de connaissance, d'études et de prospectives sur les territoires.
- Devenir le référent technique en terme d'éco-construction et de bâtiments durables, notamment dans le cadre de « l'Etat exemplaire ».

## Organigramme



## Quelle est sa nouvelle organisation ?

La spécificité de l'Ile-de-France, la complexité de problèmes ainsi que la multiplicité de ses acteurs ont conduit à la mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement spécifique au sein de la DRIEA. Croisant des services sectoriels et des services transversaux, elle sera organisée autour des directions et services opérationnels suivants :

### La direction de la politique scientifique et technique (CETE)

constitue un bureau public de recherche, d'études, d'ingénierie et de contrôle dans les domaines de la Ville durable, de la Mobilité, des Géosciences et des Risques, des Infrastructures durables et des Éco-matériaux.

### La direction des routes d'Ile-de-France (DIRIF)

assure la gestion, l'exploitation, la modernisation, l'aménagement du Réseau Routier National francilien, dans un soucis d'optimisation de l'existant et de réduction de son impact sur l'environnement, tout en privilégiant la sécurité et en garantissant la permanence du service à l'usager.

### Le service de la connaissance, des études

#### et de la prospective (SCEP)

est en charge du recueil et de la consolidation des données, des stratégies, de la connaissance nécessaires à une vision d'ensemble des enjeux régionaux portés par la DRIEA, la DRHIL, la DRIEE, en s'appuyant sur les services, les unités territoriales et les DDT, les observatoires existants ou à créer dont il assure l'animation et le soutien.

### Le service de l'aménagement (SA)

définit, diffuse et met en œuvre les politiques de l'Etat pour l'aménagement de la Région Ile-de-France, en intégrant les logiques de développement durable, en tenant compte des objectifs et des actions liés au projet du « Grand Paris » et aux enjeux métropolitains en articulant les différentes échelles territoriales. Ce service pilote les actions sur les territoires prioritaires et constitue une tête de réseau pour les UT et les DDT en matière d'aménagement et de planification.

### Le service de la politique des transports (SPOT)

transcrit la politique de l'Etat en matière de transports de personnes et de marchandises sur le territoire régional en conduisant, en partenariat avec le SCEP, les études nécessaires à la bonne compréhension du système régional de transport. Il suit la conception et la réalisation des projets de transports franciliens, gère les crédits correspondants et coordonne l'action de la DRIEA dans la révision puis la mise en œuvre du PDUIF.

### Le service du bâtiment durable et de l'éco-construction (SBDEC)

met en œuvre le plan « Bâtiment du Grenelle de l'environnement », qu'il s'agisse de bâtiments de l'Etat, de logements, de bureaux ou d'autres types de locaux, publics ou privés.

### Le service de la sécurité des transports (SSP)

est chargé de la sécurité des transports collectifs. Ce service donne un avis sur les dossiers de sécurité des projets de transports guidés, assure la régulation des transports routiers de marchandises et de voyageurs, abrite l'observatoire régional et inter-départemental de la sécurité routière, conduit la mise en œuvre, au niveau régional, de la politique en matière d'éducation routière, instruit, pour le compte des préfets de Petite Couronne, les arrêtés autorisant les transports exceptionnels, et coordonne l'action des différents services et organismes rattachés au MEEDDM dans le cadre de la mission Sécurité-Défense.

### Les unités territoriales 75, 92, 93 et 94 (UT)

appliquent les politiques d'aménagement durable au plus près des territoires, réalisent et suivent les procédures régaliennes dans les champs de compétences de la DRIEA, établissent le lien entre les stratégies régionales et leurs mises en œuvre et transcrivent les politiques d'éducation et de sécurité routières.

## Pourquoi la DRIEA ?

La création de la DRIEA offre de nouvelles perspectives d'amélioration des services qu'elle regroupe aujourd'hui et de mutualisation de leurs moyens pour enrichir ses modes d'action et répondre aux enjeux spécifiques de l'Ile-de-France.

### Maîtrise d'ouvrage routière

La réunion dans un service unique des structures de « maîtrise d'ouvrage routière », qui jusqu'à présent étaient réparties entre la DREIF et la DIRIF, permettra notamment aux élus locaux d'avoir une seule porte d'entrée et des interlocuteurs clairement identifiés pour toutes et chacune des opérations routières engagées sur le réseau national. Ceci permet également une bonne articulation entre transports collectifs, aménagement et infrastructures routières.



### CETE

Au sein de la DRIEA, le CETE Ile-de-France, partenaire et prestataire en ingénierie pour l'aménagement durable, notamment dans le domaine de la construction et des éco-matériaux, est désormais présent sous une forme unifiée pour les acteurs du développement des territoires : services centraux et déconcentrés du MEEDDM, autres services de l'Etat, collectivités territoriales, organismes publics et para-publics et entreprises du BTP.



### Transports exceptionnels

Les arrêtés autorisant les transports exceptionnels signés par les Préfets de département d'Ile-de-France sont actuellement instruits par chacun des services départementaux de l'équipement concernés. Or, la plupart de ces transports débordent les limites d'un seul département. Afin de faciliter les démarches des transporteurs, la réorganisation et la création de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) permettront, dans un premier temps, d'assurer une coordination de l'instruction des demandes d'autorisation au niveau des départements de la Petite Couronne et, à terme, au niveau régional.



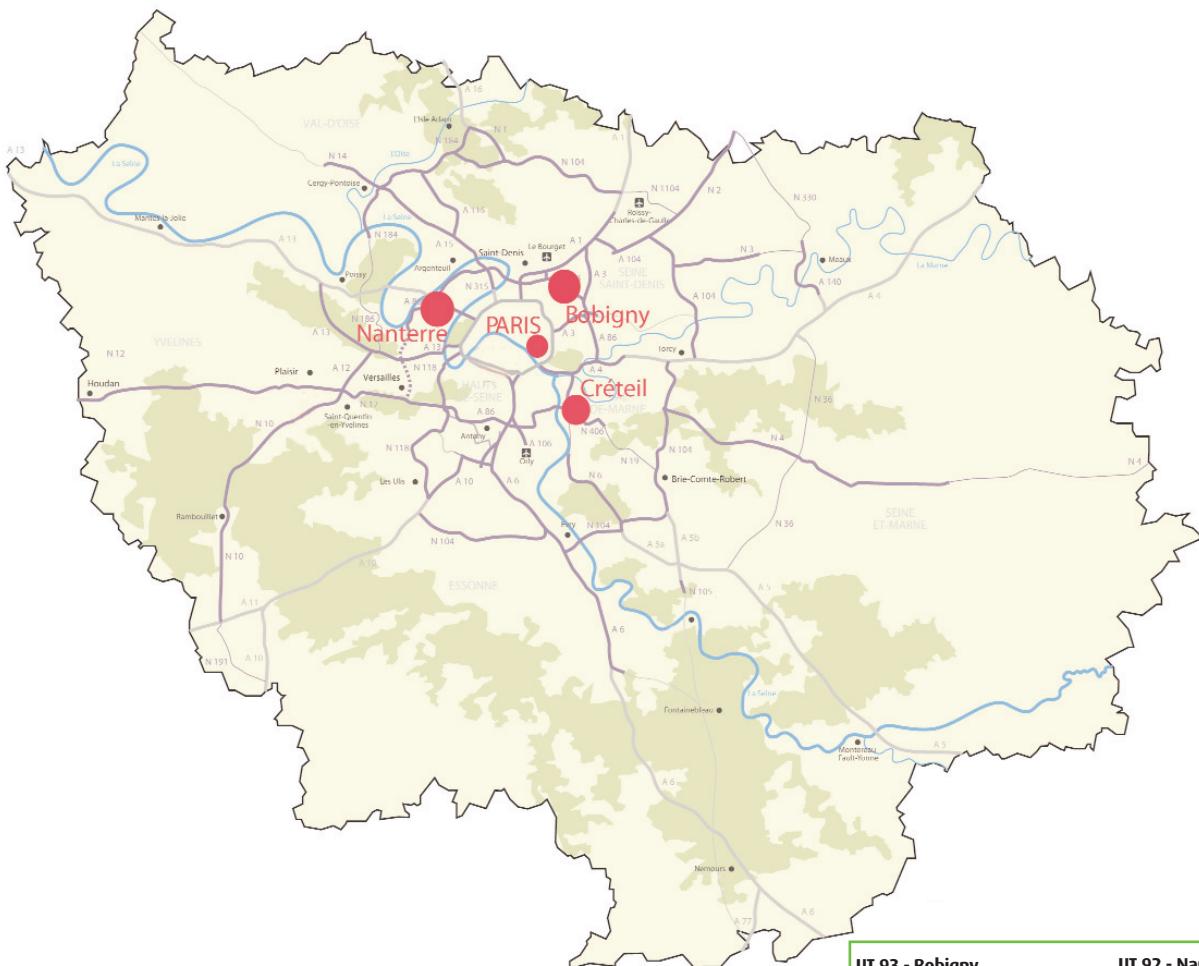
### Sécurité et éducation routières

La réorganisation permettra de mettre en place une animation de la politique en matière de sécurité et d'éducation routières au niveau régional. L'une de ces conséquences sera d'harmoniser les procédures d'examen et de délivrance des permis de conduire dans les départements de la Petite Couronne.

### Site Internet

La fusion dans un site Internet unique des informations concernant les activités de l'ensemble des services regroupés au sein de la DRIEA, facilitera pour les usagers, les associations, les professionnels et les citoyens, l'accès aux renseignements recherchés.

## Principales implantations de la DRIEA



Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

## Présent pour l'avenir

Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement  
et de l'Aménagement d'Ile-de-France  
21/23 rue Miollis  
75015 PARIS  
Tél. 01 40 61 80 80  
Fax 01 40 61 88 77

**UT 93 - Bobigny**  
7, esplanade Jean Moulin  
93 003 Bobigny Cedex  
Téléphone : 01 41 60 67 00  
Télécopie : 01 48 95 34 89

**UT 94 - Créteil**  
12/14, rue des archives  
94 011 Créteil Cedex  
Téléphone : 01 49 80 21 00  
Télécopie : 01 49 80 57 52

**DiRIF - Créteil**  
2-4-6, rue Olof Palme  
94 046 Créteil Cedex  
Téléphone : 01 46 76 87 00  
Télécopie : 01 43 99 05 62

**DPST(CETE) Melun**  
319, avenue Georges Clémenceau  
Vaux-le-Penil  
77 015 Melun Cedex  
Téléphone : 01 60 56 64 00

**UT 92 - Nanterre**  
167/177, avenue Joliot-Curie  
BP 102 - 92 013 Nanterre Cedex  
Téléphone : 01 40 97 29 06  
Télécopie : 01 47 21 77 91

**Siège DRIEA - Paris**  
21 - 23, rue miollis  
75 732 Paris Cedex 15  
Téléphone : 01 40 61 80 80  
Télécopie : 01 40 61 85 85

**UT 75 - Paris**  
17, boulevard Morland  
75 004 Paris  
Téléphone : 01 49 28 40 00  
Télécopie : 01 48 87 47 33